

PV du Conseil Municipal du Jeudi 1 février 2024 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	X		
CROS Marie-Françoise	X		
SENEGAS Didier	X		
GOS Blandine	X		
CALVET Bernard	X		
MOINE Claude	X		
VISTE-JALADE Françoise	X		
GENRE GRANDPIERRE Denis	X		
GUIBBERT Béatrice	X		
ROUS Christophe	X		
GRANIER Jacqueline	X		
CALAS Franck	X		
TURQUAY Patricia	X		
PINTRE Stéphane		X	
PONS Martine		X	SENEGAS Didier

Nombre de conseillers **En exercice :** **15 (Quorum :8)**
Présents : **13**
Procurations : **1**

- désignation secrétaire de séance : Christophe ROUS

➤ Retrait à l'ordre du jour :
point n°2 Travaux traverse aggro RD907 – Place Compostelle : autorisation de signature de la convention : Commune / CD34

➤ Ajout à l'ordre du jour :
point n° 10 Bail location : Garage Rue de la Poterne AW 486
point n° 11 Dossier Subvention CD34 : Création d'un terrain de Padel et rénovation d'un terrain de tennis
Point n° 12 Echange Parcelles Commune / M. Didier Lassale, La pioussourne

Actualités du Maire

Vote du Compte Rendu

1- Vote du PV du conseil municipal en date du 11 décembre 2023

Vu le PV du conseil municipal en date du 11 décembre 2023.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Finances

2- Travaux traverse agglo RD907 – Place Compostelle : autorisation de signature de la convention : Commune / CD34

Point annulé à l'ordre du jour car nous n'avons pas reçu la convention à ce jour.

Vote : pour : contre : abstentions :

3- Travaux traverse agglo RD907 – Place Compostelle : demande de subvention CD34 : parking

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réalisation de mise en sécurité de la traverse agglo sur la RD907 et la place Compostelle avec notamment la réalisation et l'aménagement d'un parking. Monsieur le Maire donne lecture de son plan de financement afin de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de demander la subvention la plus haute possible.

Plan de Financement

		€ HT
	Coût travaux projet (APD)	210 000.00
CD34	80%	168 000.00
Autofinancement	20%	42 000.00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le plan de financement des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides du Département
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

4- Travaux traverse aggro RD907 – Place Compostelle : demande de subvention CD34 : trottoirs RD907 et chemin du Redoundel

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réalisation de mise en sécurité de la traverse aggro sur la RD907 et la Place Compostelle avec notamment la réalisation des trottoirs sur la RD907 et le chemin du Redoundel. Monsieur le Maire donne lecture de son plan de financement afin de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de demander la subvention la plus haute possible.

Plan de Financement

		€ HT
	Coût travaux projet (APD)	230 000.00
CD34	80%	184 000.00
Autofinancement	20%	46 000.00

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le plan de financement des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides du Département
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

5- Travaux traverse aggro RD907 – Place Compostelle : demande de subvention CD34 au titre des amendes de police: trottoirs RD907 et chemin du Redoundel

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réalisation de mise en sécurité de la traverse aggro sur la RD907 et la Place Compostelle avec notamment la réalisation des trottoirs sur la RD907 et le chemin du Redoundel. Monsieur le Maire donne lecture de son plan de financement afin de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de demander la subvention au titre des amendes de police la plus haute possible.

Plan de Financement

		€ HT
	Coût travaux projet (APD)	230 000.00
CD34	80%	184 000.00
Autofinancement	20%	46 000.00

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- De valider le plan de financement des travaux
- L'autorisation de solliciter les aides du Département
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

6- Adhésion à un groupement de commandes pour véhicules électriques et bornes de charges privées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'énergie et, notamment, les articles L353-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants ;

Vu la nouvelle convention constitutive du groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur le domaine privé des collectivités et leurs établissements publics » jointe en annexe.

Considérant que la Commune de La Salvetat a des besoins en matière d'achat de véhicules et de bornes de recharges sur son domaine privé,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de La Salvetat au regard de ses besoins propres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la dissolution des précédents groupements de commandes,

VALIDE L'ADHESION de la Commune de La Salvetat au groupement de commandes pour « l'acquisition de véhicules neufs et/ou d'occasion électriques, hybrides et hybrides rechargeables et pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules (IRV) électriques ou hybrides rechargeables sur les domaines privés des collectivités et leurs établissements publics » pour une durée illimitée,

AUTORISE Monsieur le Maire:

- à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés de véhicules et de bornes proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de La Salvetat

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de La Salvetat,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de La Salvetat est partie prenante ;

- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de La Salvetat est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

7- Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la Commune de La Salvetat a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de La Salvetat au regard de ses besoins propres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

PREND ACTE de la dissolution du précédent groupement de commandes,

VALIDE L'ADHESION de la Commune de La Salvetat au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

AUTORISE Monsieur Madame le Maire :

- à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de La Salvetat

AUTORISE le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des

gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de La Salvetat,

APPROUVE la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

S'ENGAGE

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de La Salvetat est partie prenante
- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de La Salvetat est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies « gestionnaire » de rattachement.

Vote : *pour : 14* *contre : 0* *abstentions : 0*

Jacqueline GRANIER : Comment sont rechargés nos véhicules électriques ?

Francis CROS : Nos véhicules sont rechargés aux garages municipaux sur une installation électrique classique. J'en profite pour vous signaler qu'à notre demande et grace à Héralut Energies, une borne de recharge électrique a été installé au parking des Hortes accessible au public.

Administration

8- Micro-crèche : accord de principe pour la cession à titre gracieux à la CDC d'une partie de terrain cadastrée AX 167

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE

Monsieur Claude MOINE demande au conseil municipal un accord de principe sur la cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée AX 167 (Pré des écoles) nécessaire pour la création de la micro-crèche au profit de la Communauté des Communes.

Monsieur Claude MOINE indique au conseil que la communauté des communes prendra en charge les frais de géomètre et d'acte pour l'exécution de ce dossier.

Vote : *pour : 14* *contre : 0* *abstentions : 0*

Location

9- Bail location : Infirmiers

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE propose au conseil de revoir la convention de location avec le cabinet infirmier qui date du 28 mars 1995 et nomme les anciens infirmiers qui ne sont plus en exercice aujourd'hui.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE donne lecture du nouveau bail qui débutera au 1^{er} février 2024 pour une durée de 3 ans. Renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique que le montant du loyer mensuel reste inchangé au tarif de 145,85 € et demande au conseil l'autorisation de le signer ce nouveau bail au nom de :

Cabinet Infirmiers de La Salvetat Sur Agout

Fabien LAMBERT
Natacha ROMERO
Hélène CALVET

Jean Charles MALVES
Sigrid CIREIRA
Clarisse CHAUDIERE

Jean Michel CINCOTTA
Karine BEAUDOU
Marie FURIO

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

10-Bail location : Garage Rue de la Poterne AW 486

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard CALVET.

Monsieur Bernard CALVET propose au conseil de louer le garage de la maison cadastrée AW 486 dite Maison Hublart à Mme PERRON Stéphanie pour la période du 1^{er} Novembre 2023 au 31 Octobre 2024 non renouvelable pour cette année au prix de 50€ / mois charges non comprises, payable en deux fois en fin de semestre (2x300€).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : Pourquoi un bail non renouvelable ?

Francis Cros : Afin de ne pas se bloquer sur un bail de location de type 3.6.9, nous préférons louer le bâtiment année par année, ceci nous permettra en fonction des besoins de pouvoir récupérer le bien sans obstacle.

11-Dossier Subvention CD34 : Création d'un terrain de Padel et rénovation d'un terrain de tennis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard CALVET.

Monsieur Bernard CALVET présente au conseil le projet de création d'un terrain de Padel sur l'ancien court de tennis et la réfection du second terrain de tennis situés chemin du Redoundel.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'inscrire ces travaux au programme des travaux 2024,
- de valider le plan de financement et son échéancier,
- de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport et du Département de l'Hérault
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Plan de financement :

Montant Total des travaux : **108 889.30 € HT**

Aide ANS 50% (sur 69 612.30€ HT) : 34 806.15 €

Aide CD34 35 % : 38 111.25 €

Autofinancement 33 % : 35 971.90 €

Echéancier début des travaux : 2^e Trimestre 2024 (Juin 2024)

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

12-Echange de parcelles Commune / M. LASSALLE Didier lieu-dit La Pioussourne

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'échange de parcelles entre la Commune et Monsieur Didier Lassalle au lieu-dit la Pioussourne.

L'échange consiste au découpage des parcelles AC 188 et 179 propriétés de la Commune pour une contenance de 35a 30ca équivalentes aux parcelles AC 170-171 propriétés de Mr Didier Lassalle.

Monsieur le Maire indique que tous les frais liés à ce dossier (Géomètre, notaire, etc.) seront partagés entre la Commune et Monsieur Didier Lassalle.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Divers :

Patricia TURQUAY : Sur le chemin de randonnée situé derrière Rieumajou, il y a un gros arbre en travers du chemin, à qui doit-on le signaler et qui entretient ce chemin ?

Francis CROS : Ce chemin de randonnée est entretenu par la Communauté de Communes, nous les informerons de cet obstacle.

Jacqueline GRANIER : J'ai une information à vous donner, l'association de l'église de Bonneval continuera sa route avec le soutien de Cyril ESCANDE, fils de notre regretté président d'honneur Pierre ESCANDE. Après une assemblée générale extraordinaire, agitée mais nécessaire, le bureau a été reconduit dans son intégralité.

Francis CROS : Nous prenons acte de cette décision de l'assemblée générale et nous continuerons à travailler avec vous.

Liste des délibérations:

Délibération N° 2024-02-01 : Vote du PV du conseil municipal en date du 11 décembre 2023

Délibération N° 2024-02-02 : Travaux traverse aggro RD907 – place Compostelle : demande de subvention CD34 : parking

Délibération N° 2024-02-03 : Travaux traverse aggro RD907 – place Compostelle : demande de subvention CD34 : trottoirs RD907 et chemin du Redoundel

Délibération N° 2024-02-04 : Travaux traverse aggro RD907 – place Compostelle : demande de subvention CD34 au titre des amendes de police: trottoirs RD907 et chemin du Redoundel

Délibération N° 2024-02-05 : Adhésion à un groupement de commandes pour véhicules électriques et bornes de charges privées

Délibération N° 2024-02-06 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Délibération N° 2024-02-07 : Micro-crèche : accord de principe pour la cession à titre gracieux à la CDC d'une partie de terrain cadastrée AX 167

Délibération N° 2024-02-08 : Bail location : infirmiers

Délibération N° 2024-02-09 : Bail location : garage rue de la poterne AW 486

Délibération N° 2024-02-10: Dossier Subvention CD34 : création d'un terrain de Padel et rénovation d'un terrain de tennis

Délibération N° 2024-02-11: Echange de parcelles Commune/Monsieur LASSALLE Didier lieu-dit La Pioussourne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Rous Christophe
de Secrétaire de séance

